

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 3 avril 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue mardi, le 3 avril 2018, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ trente (30) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

2018-04-110 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2018-04-111 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

ADOPTÉ

1.4 PPCMOI « Faubourg Lac-Brome »

Le greffier avise le Conseil que la procédure d'enregistrement prévue pour le 4 avril 2018 et ayant fait l'objet d'un avis public à cet effet est annulée, la majorité des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné ayant transmis un avis de renonciation avant la première journée d'accessibilité au registre. Il invite toute personne désirant s'exprimer sur le sujet à le faire.

John Collins : Demande à la Ville d'obtenir une étude hydrologique plus détaillée permettant de mieux comprendre l'impact du projet sur les puits existants. Le maire répond qu'aucune étude ne garantira à 100% l'intégrité des puits existants et qu'il doute que l'impact du projet soit comparable à l'utilisation d'eau faite par un golf 7 jours par semaine pendant la période estivale.

Brian Catchpaw : Demande des précisions concernant les orientations de la Ville relativement aux projets dérogatoires en général. Le maire et le conseiller Patterson donne des précisions.

Lisette Parent : Demande à la Ville de répondre à certaines questions à caractère environnemental qui lui paraissent encore en suspens et dépose un document à cet effet. Le conseiller Patterson donne des précisions.

Pierre Beaudoin : Abonde dans le sens de monsieur Collins quant à la pertinence d'obtenir un rapport hydrologique plus détaillé et donne des précisions concernant l'alimentation en eau potable et l'impact possible du projet sur les puits existants.

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de correspondance.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Ron Glow: Demande que la Ville priorise les travaux sur le chemin Fisher Point. Le maire prend acte de la demande.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2018-04-112 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **229 420,95 \$;**
- Comptes à payer : **331 465,95 \$.**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

N/A

2018-04-113 4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

ATTENDU l'Entente intermunicipale avec la ville de Sutton concernant le partage d'un directeur du service Incendie, d'un capitaine et d'un pompier;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **30 869,73 \$** en paiement de la facture 745 reçue dans le cadre de ladite entente.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2018-04-114 4.1.3.1 AO 2018-06 – Rechargement en gravier et travaux divers – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2018-06 - Rechargement en gravier et travaux divers;

ATTENDU QUE les cinq (5) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (incluant taxes)</i>
Eurovia Qc Construction Inc.	420 884,38 \$

Roger Dion & Fils 2006 Inc.	366 567,67 \$
Excavation Dominic Carey Inc.	388 155,60 \$
Excavation CMR Inc.	489 632,73 \$
Sintra Inc.	493 512,94 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Roger Dion & Fils 2006 Inc. au montant de 366 567,67 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Roger Dion & Fils 2006 Inc.** le contrat AO 2018-06 pour le rechargement en gravier et travaux divers et autorise la dépense de **366 567,67 \$**, taxes incluses, ce contrat étant toutefois conditionnel à l'obtention de l'aide financière demandée au MTMDET pour la réalisation des travaux dans le cadre du programme PIIRL;

QU' advenant l'approbation de l'aide financière demandée au MTMDET, que soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 613 (Règlement parapluie pour des routes diverses)* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

2018-04-115

4.1.3.2 AO 2017-07 - Services professionnels contrôle des matériaux – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-07 pour services professionnels en contrôle des matériaux;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Rang</i>
Groupe ABS Inc.	38,64	3
Les Services EXP Inc.	47,39	1
Laboratoire de la Montérégie	44,85	2

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Les Services EXP Inc. au montant de 27 062,82 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Les Services EXP Inc.** le contrat AO 2017-07 pour services professionnels en contrôle des matériaux et autorise la dépense de **27 062,82 \$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 2017-06 (Règlement pour la réfection d'une partie de la rue Victoria)* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

2018-04-116 4.1.3.3 AO 2018-08 - Réfection rue Victoria – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2018-08 pour la réfection de la rue Victoria;

ATTENDU QUE les cinq (5) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (incluant taxes)</i>
Groupe Allaire Gince Infrastructures Inc.	3 998 000,00 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.	3 691 419,12 \$
Germain Lapalme & Fils Inc.	4 186 238,60 \$
Bertrand Ostiguy Inc.	3 890 754,00 \$
Sintra Inc.	6 081 027,75 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Excavation St-Pierre & Tremblay Inc. au montant de 3 691 419,12 \$ et qu'une soumission est pour un montant largement supérieur à l'enveloppe budgétaire du projet et n'aurait pu faire l'objet d'un contrat même si c'était la plus basse soumission;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.** le contrat AO 2018-08 pour la réfection de la rue Victoria et autorise la dépense de **3 691 419,12 \$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 2017-06 (Règlement pour la réfection d'une partie de la rue Victoria)* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

2018-04-117 4.1.3.4 AO 2018-11 - Reconstruction des chemins Mill et Fairmount – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2018-11 pour la reconstruction des chemins Mill et Fairmount;

ATTENDU QUE les six (6) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (incluant taxes)</i>
Germain Lapalme & Fils Inc.	3 645 575,24 \$
Excavation Dominic Carey Inc.	3 478 323,25 \$
Groupe Allaire Gince Infrastructures Inc.	3 384 864,00 \$
Bertrand Ostiguy Inc.	3 131 919,00 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.	2 997 659,33 \$
Sintra Inc.	3 909 150,00 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Excavation St-Pierre & Tremblay Inc. au montant de 2 997 659,33 \$ et qu'une soumission est pour un montant largement supérieur à l'enveloppe budgétaire du projet et n'aurait pu faire l'objet d'un contrat même si c'était la plus basse soumission;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.** le contrat AO 2018-11 pour la reconstruction des chemins Mill et Fairmount et autorise la dépense de **2 997 659,33 \$**, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'autorisation du *Règlement d'emprunt 2018-08* par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 2018-08 (Règlement pour les travaux des chemins Mill et Fairmount)* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

2018-04-118

4.1.3.5 AO 2018-12 - Camionnette service Incendie – Achat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2018-12 pour l'achat d'une camionnette pour la flotte de véhicules municipaux (Service Incendie);

ATTENDU QUE seule la soumission suivante était reçue par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (incluant taxes)</i>
Deragon Auto-Cité Inc. (Deragon Ford)	42 975,34 \$

ATTENDU QUE ce prix prend en compte une valeur de rachat de 6 526 \$ pour la camionnette Ford Ranger 2010;

ATTENDU QUE cette soumission est conforme et dans l'enveloppe budgétaire prévue pour cet achat;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Deragon Auto-Cité Inc.** le contrat AO 2018-12 pour l'achat d'une camionnette pour et autorise la dépense de **42 975,34 \$**, taxes incluses, pour ajout à la flotte de véhicules municipaux (Service Incendie);

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de roulement de Ville de Lac-Brome et remboursé sur une période de sept (7) ans, à compter de l'année 2019.

ADOPTÉ

2018-04-119

4.1.3.6 Convention collective – Mandat de signature

ATTENDU l'accréditation syndicale accordée par la *Commission des relations du travail* aux employés salariés « cols bleus » de la Ville, lesquels sont désormais affiliés à la *Centrale des Syndicats Démocratiques*;

ATTENDU QUE la deuxième convention collective de travail dans le cadre de cette accréditation a été négociée entre les parties;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette deuxième convention collective en réunion de travail et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil mandate messieurs Richard Burcombe, maire, et Gilbert Arel, directeur général, pour signer, pour et au nom de la Ville la deuxième convention collective de travail entre la Ville et ses employés salariés « cols bleus » affiliés à la *Centrale des Syndicats Démocratiques*;

QUE le Conseil les mandate également pour signer, pour et au nom de la Ville, tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2018-04-120

4.1.3.7 Travaux rue Victoria (déplacement du réseau Bell) - Mandat de signature

ATTENDU le projet de réfection de la rue Victoria;

ATTENDU QUE ce projet (Réf. : DCL-22223142) implique le déplacement du réseau Bell associé à cette rue;

ATTENDU QU' Hydro-Québec, dans une lettre à la Ville en date du 13 mars 2018, évalue sommairement les coûts à 152 720,00 \$, le montant prévu pour la contribution de la Ville étant évalué à 76 360,00 \$ avant taxes, les frais de végétalisation, télécommunication et câblodistributeur étant exclus dudit sommaire de coûts;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette évaluation sommaire des coûts et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville l'acceptation des termes et conditions de l'évaluation sommaire et l'engagement à rembourser à Hydro-Québec, dans le cas d'abandon ou de la modification de son projet, joint à l'évaluation sommaire des coûts du 13 mars 2018, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense un montant de 76 360,00 \$ avant taxes, lequel sera financé à même le *Règlement 2017-06 (Règlement pour la réfection d'une partie de la rue Victoria)* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

4.1.3.8 Regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques (Regroupement Estrie) – Mandat à l'UMQ

L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

4.1.4 Ressources humaines

2018-04-121 4.1.4.1 Permanence – Poste de pompier – Ross Clarkson

ATTENDU la résolution 2017-08-264;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Gilbert Arel, et du directeur du service Incendie, monsieur Don Mireault, à l'effet de confirmer l'emploi de monsieur Ross Clarkson au poste de pompier;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme l'emploi de monsieur Ross Clarkson au poste de pompier et ce, conformément aux dispositions du Cahier des ressources humaines.

ADOPTÉ

2018-04-122 4.1.4.2 Retraite – Surplus affecté au fonds de départ

ATTENDU le départ à la retraite d'un employé du service Incendie après plus de 25 ans de services à la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général concernant la prime de retraite de l'employé;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire ayant exercé son droit de vote

Le conseiller Laplante ayant déclaré son intérêt et s'étant abstenu de voter ou de participer aux délibérations

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur général concernant la prime à la retraite dudit employé et autorise le paiement à celui-ci du montant spécifié dans la recommandation, ladite recommandation à être classée au dossier de l'employé;

QUE le Conseil autorise, en date du 31 décembre 2017, le transfert au fond général du montant de 25 000 \$ du poste comptable « surplus affecté 59.131.00.000 » au poste comptable « excédent de fonctionnement affecté 03.510.00-000 ».

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

N/A

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2018-04-123

4.2.1 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du projet de règlement étaient donnés lors de la séance extraordinaire du Conseil du 19 février 2018;

ATTENDU l'avis public du 20 février 2018 annonçant l'adoption du règlement lors de la séance du 5 mars 2018, lequel était publié le 20 février dans le Brome County News mais dont la publication prévue pour le 21 février 2018 dans Le Guide n'a pas été faite, en raison d'un imbroglio administratif chez ce même journal;

ATTENDU QU' en conséquence, un nouvel avis public était donné le 13 mars 2018 annonçant l'adoption du règlement lors de la séance du 3 avril 2018, lequel avis était publié les 13 et 14 mars 2018 dans des journaux circulant sur le territoire;

ATTENDU QUE copies du règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2018-05 (Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil réadopte le *Règlement 2018-05 (Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux)*.

ADOPTÉ

2018-04-124

4.2.2 Règlement d'emprunt pour le financement de travaux publics (subvention FEPTU) – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du projet de règlement étaient donnés lors de la séance extraordinaire du Conseil du 5 mars 2018;

ATTENDU QUE copies du règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2018-06 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 174 562 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réfection de la conduite d'aqueduc du chemin Knowlton) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2018-06 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 174 562 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réfection de la conduite d'aqueduc du chemin Knowlton)*.

ADOPTÉ

2018-04-125

4.2.3 Règlement d'emprunt pour le financement de travaux publics (subvention TECQ) – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du projet de règlement étaient donnés lors de la séance extraordinaire du Conseil du 5 mars 2018;

ATTENDU QUE copies du règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2018-07 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 658 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour la réfection de la conduite d'aqueduc du chemin Knowlton) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2018-07 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 658 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour la réfection de la conduite d'aqueduc du chemin Knowlton).*

ADOPTÉ

2018-04-126

4.2.4 Règlement d'emprunt pour la réfection des chemins Mill et Fairmount – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du projet de règlement étaient donnés lors de la séance extraordinaire du Conseil du 5 mars 2018;

ATTENDU QUE copies du règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2018-08 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 350 000 \$ pour la réfection des chemins Mill et Fairmount) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2018-08 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 350 000 \$ pour la réfection des chemins Mill et Fairmount);*

QUE le Conseil ordonne au greffier de tenir un registre à une date, heure et lieu conformes à la Loi et d'en donner avis public.

ADOPTÉ

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2018-04-127

5.3.1 570, chemin Knowlton – Lot 5 272 911, Zone UC-4-L13

ATTENDU la demande visant l'installation d'une enseigne sur socle et deux enseignes de type panneaux de signalisation au 570, chemin Knowlton – Lot 5 272 911, zone UC-4-L13;

ATTENDU la résolution 18-025 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'une enseigne sur socle et deux enseignes de type panneaux de signalisation au 570, chemin Knowlton – Lot 5 272 911, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

2018-04-128

5.3.2 485, chemin de Knowlton – Lot 4 266 021, Zone UC-5-L14

ATTENDU la demande visant la modification de l'entrée principale, d'ajout de rampe d'accès, de remplacement de fenêtres, de porte et de toiture au 485, chemin de Knowlton – Lot 4 266 021, zone UC-5-L14;

ATTENDU la résolution 18-026 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la modification de l'entrée principale, d'ajout de rampe d'accès, de remplacement de fenêtres, de porte et de toiture au 485, chemin de Knowlton – Lot 4 266 021, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

2018-04-129

5.3.3 15, rue Phelps – Lot 4 264 736, Zone AFB-4-D15

ATTENDU la demande visant le remplacement de toiture au 15, rue Phelps – Lot 4 264 736, zone AFB-4-D15;

ATTENDU la résolution 18-027 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement de toiture au 15, rue Phelps – Lot 4 264 736, zone AFB-4-D15.

ADOPTÉ

2018-04-130

5.3.4 471, chemin de Knowlton – Lot 4 266 013, Zone UC-5-L14

ATTENDU la demande visant le remplacement de toiture au 471, chemin de Knowlton – Lot 4 266 013, zone UC-5-L14;

ATTENDU la résolution 18-028 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement de toiture au 471, chemin de Knowlton – Lot 4 266 013, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

2018-04-131 5.3.5 461, chemin de Knowlton – Lot 4 266 004, Zone UC-5-L14

ATTENDU la demande visant le remplacement de certaines sections de revêtement extérieur au 461, chemin de Knowlton – Lot 4 266 004, zone UC-5-L14;

ATTENDU la résolution 18-029 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement de certaines sections de revêtement extérieur au 461, chemin de Knowlton – Lot 4 266 004, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

2018-04-132 5.3.6 20, chemin West Brome – Lot 5 644 952, Zone UC-2-N3

ATTENDU les demandes concernant le 20, chemin West Brome – Lot 5 644 952, Zone UC-2-N3 visant :

- le remplacement du revêtement extérieur;
- l'installation d'une enseigne sur poteaux;

ATTENDU les résolutions 18-030 et 18-031 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement du revêtement extérieur et celle visant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 20, chemin West Brome – Lot 5 644 952, zone UC-2-N3.

ADOPTÉ

2018-04-133 5.3.7 477, chemin Bondville – Lot 3 939 021, Zone UMV-3-H12

ATTENDU la demande visant le remplacement du matériel relatif au revêtement extérieur au 477, chemin Bondville – Lot 3 939 021, zone UMV-3-H12;

ATTENDU la résolution 18-032 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement du matériel relatif au revêtement extérieur au 477, chemin Bondville – Lot 3 939 021, zone UMV-3-H12.

ADOPTÉ

2018-04-134

5.3.8 1055, chemin Knowlton – Lot 5 644 954, Zone UC-2-N3

ATTENDU la demande visant l'installation de trois enseignes à plat au 1055, chemin Knowlton – Lot 5 644 954, Zone UC-2-N3;

ATTENDU la résolution 18-033 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation de trois enseignes à plat au 1055, chemin Knowlton – Lot 5 644 954, zone UC-2-N3.

ADOPTÉ

2018-04-135

5.3.9 45, chemin Lakeside – Lot 4 266 243, Zone UCV-5-K15

ATTENDU la demande visant l'installation d'une enseigne à plat ainsi que d'une murale au 45, chemin Lakeside – Lot 4 266 243, zone UCV-5-K15;

ATTENDU la résolution 18-034 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'une enseigne à plat ainsi que d'une murale au 45, chemin Lakeside – Lot 4 266 243, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

2018-04-136 5.3.10 290, chemin Knowlton – Lot 5 118 357, Zone UCV-5-K15

ATTENDU la demande visant l'installation d'une enseigne à plat ainsi que de modification d'une couleur extérieure au 290, chemin Knowlton – Lot 5 118 357, zone UCV-5-K15;

ATTENDU la résolution 18-035 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'une enseigne à plat ainsi que de modification d'une couleur extérieure au 290, chemin Knowlton – Lot 5 118 357, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

2018-04-137 5.3.11 1076, chemin Knowlton – Lot 3 938 069, Zone UC-1-M2

ATTENDU la demande visant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 1076, chemin Knowlton – Lot 3 938 069, zone UC-1-M2;

ATTENDU la résolution 18-036 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 1076, chemin Knowlton – Lot 3 938 069, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

2018-04-138 5.3.12 78, rue Benoit – Lot 4 267 458, Zone URA-12-K15

ATTENDU la demande visant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 78, rue Benoit – Lot 4 267 458, zone URA-12-K15;

ATTENDU la résolution 18-037 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 78, rue Benoit – Lot 4 267 458, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2018-04-139

5.4.1 494, chemin de Bondville – Lot 3 938 290, Zone UE-1-H12

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'emplacement d'une remise localisée entièrement dans la bande de protection riveraine de 15 mètres du lac Brome ainsi que l'empiètement d'une partie de la résidence dans cette même bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sur la rive de tous les cours d'eau, lacs et milieux humides;

ATTENDU QUE la remise concernée avait fait l'objet d'une demande de permis de construction en 1995 et que la résidence avait fait l'objet de l'émission d'un permis de construction en 2004;

ATTENDU la résolution 18-023 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'emplacement d'une remise localisée entièrement dans la bande de protection riveraine de 15 mètres du lac Brome ainsi que l'empiètement d'une partie de la résidence dans cette même bande de protection riveraine au 494, chemin de Bondville – Lot 3 938 290, zone UE-1-H12.

ADOPTÉ

2018-04-140 5.4.2 570, chemin de Knowlton – Lot 5 272 911, Zone UC-4-L13

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant l'installation de deux panneaux de signalisation d'une superficie de 0,74 m²;

ATTENDU QUE le paragraphe 12 de l'article 56 du *Règlement de zonage no 596* autorise une superficie maximale de 0,4 m² pour les panneaux de signalisation;

ATTENDU la résolution 18-024 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'installation de deux panneaux de signalisation d'une superficie de 0,74 m² au 570, chemin de Knowlton – Lot 5 272 911, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

2018-04-141 5.4.3 1, rue du Pinnacle – Lot 4 267 069, Zone URA-8-L12

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à implanter une passerelle d'une longueur de 110 mètres et d'une largeur de 2,4 mètres sur pilotis, ainsi qu'une passerelle d'une longueur de 22 mètres et d'une largeur de 2,4 mètres, également sur pilotis, dans un milieu humide;

ATTENDU QUE le paragraphe c) de l'alinéa 10 de l'article 84 du *Règlement de zonage no 596* fixe la longueur maximale d'une passerelle à 30 mètres et la largeur maximale à 1,2 mètres;

ATTENDU QUE la présente demande est assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC;

ATTENDU la résolution 18-022 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

ATTENDU QUE le CCE se déclare favorable à la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à implanter une passerelle d'une longueur de 110 mètres et d'une largeur de 2,4 mètres sur pilotis, ainsi qu'une passerelle d'une longueur de 22 mètres et d'une largeur de 2,4 mètres, également

sur pilotis, dans un milieu humide au 1, rue du Pinacle – Lot 4 267 069, zone URA-8-L12.

ADOPTÉ

Monsieur Pierre Beaudoin demande des précisions mais ne formule pas d'objection à la demande de dérogation mineure.

5.5 DEMANDE À LA CPTAQ

2018-04-142

5.5.1 Lot 4 266 919, chemin Lakeside, Zone R-2-I17 – Morcellement et aliénation

ATTENDU le dépôt auprès de la CPTAQ d'une demande de morcellement et d'aliénation d'une partie du lot 4 266 919 cadastre du Québec, Zone R-2-I17;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de morceler et d'aliéner une superficie de 32 hectares, soit deux tiers de la superficie du lot 4 266 919, reconnue comme réserve naturelle selon la Loi afin que La Fondation des Terres du Lac-Brome Inc. devienne seul et unique propriétaire;

ATTENDU QU' il n'existe aucune réserve naturelle de cette superficie à l'intérieur de la zone blanche sur le territoire de Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QUE la demande est conforme au *Règlement de zonage no 596* présentement en vigueur;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome appui la demande auprès de la CPTAQ d'une demande de morcellement et d'aliénation d'une partie du lot 4 266 919 cadastre du Québec, Zone R-2-I17, reconnue comme réserve naturelle.

ADOPTÉ

5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

5.7 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

N/A

5.8 DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

2018-04-143

5.8.1 576, chemin de Knowlton – Lot 4 266 693, Zone UC-4-L13

Premier projet de résolution relatif au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le projet de microbrasserie « Knowlton Brewery » - Adoption

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a adopté le *Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU le dépôt d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé au 576 chemin de Knowlton (district East Hill – Lot 4 266 693, zone UC-4-L13, site actuel de Plomberie Réal Bessette) et visant l'opération d'une microbrasserie comprenant resto-bar (avec terrasse), vente de produits complémentaires et salle de dégustation;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no 596* autorise l'ensemble des usages projetés à l'exception du volet industriel relatif à la microbrasserie;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations exigibles en vertu du *Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* étaient remis au service de la Gestion du territoire en accompagnement de la demande;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet puisque des éléments de la demande sont dérogoires au règlement de zonage dont notamment l'usage « microbrasserie » (lieu où l'on fabrique la bière) qui n'est actuellement pas permis dans la zone UC-4-L13, ce qui rend admissible la demande en regard du règlement sur les PPCMOI,

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'évaluation du projet en fonction des critères d'évaluation établis dans le règlement sur les PPCMOI, et considère que le projet respecte de façon satisfaisante ces critères d'évaluation;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par voie de sa résolution 18-021, recommande au Conseil l'acceptation du projet dans son ensemble tel que déposé, étant de plus attendu que les éléments d'affichage seront traités ultérieurement, lors du dépôt d'un certificat d'autorisation à cet effet et par l'entremise du *Règlement no 601 de Plans d'implantation et*

d'intégration architecturale (« PIIA ») et de demande(s) de dérogation mineure;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE
1. le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;
 2. Ville de Lac-Brome adopte, en vertu du Règlement numéro 406 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un premier projet de résolution relatif au PPCMOI « Knowlton Brewery », ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation, plus particulièrement les éléments dérogatoires aux règlements d'urbanisme, soit les éléments suivants :
 - autoriser l'usage « microbrasserie » (usage spécifiquement permis de la classe d'usage I10, établissement industriel), complémentaire à l'usage restaurant ou à l'usage vente au détail;
 - autoriser l'implantation d'un silo en cour avant;
 - sous réserve que, la demande de certificat d'autorisation concernant les enseignes liées à ce projet, qui sera déposée subséquemment à cette demande de PPCMOI, soit soumise au PIIA-5 pour traiter des matériaux d'affichage, de la couleur et du positionnement de l'affichage sur le bâtiment ou sur le terrain.
 3. le tout soit selon les documents et plans datés du 7 mars 2018, préparés par Ted Yudelson, architecte, et ce, sans condition additionnelle;
 4. toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;
 5. une assemblée publique de consultation soit tenue à 19 h, le 23 avril 2018, au Centre Lac Brome, au 270 rue Victoria, Lac-Brome, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ

Le Conseiller Taveroff fait lecture à voix haute de la résolution et le greffier signale que la version mise à la disposition du public a été modifiée en conséquence.

2018-04-144

5.8.2 710, chemin Lakeside – Lots divers, Zones UC-3-C15, UMV-2-D16, RBE-1-E16

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le projet domiciliaire « Faubourg Lac-Brome » - Adoption

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a adopté le Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QU' une demande a été déposée en bonne et due forme pour l'implantation d'un projet de développement domiciliaire au 710 chemin Lakeside, site du terrain de golf de Lac-Brome dans le district de Foster;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation du projet ont été joints à cette dernière;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet et considère qu'il respecte de façon satisfaisante les critères applicables du règlement sur les PPCMOI et recommande, par voie de sa résolution 17-144, l'acceptation du projet sous certaines conditions;

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi a déposé une analyse technique de conformité ainsi qu'un complément d'analyse relativement au projet de PPCMOI;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un premier projet de résolution 2017-11-390 lors de sa séance ordinaire du 13 novembre 2017;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été tenue le 9 décembre 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un deuxième projet de résolution 2018-02-65 lors de sa séance extraordinaire du 19 février 2018;

ATTENDU QUE des demandes valides de participation à un référendum ont été reçues dans les délais prescrits suite à la publication de l'avis public à cet effet;

ATTENDU QUE la majorité des personnes habiles à voter du secteur concerné a renoncé à la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant au greffier un avis en ce sens signé par elles avant le premier jour d'accessibilité au registre;

ATTENDU QU' en présence d'une telle renonciation, le conseil municipal peut approuver le projet sans que celui-ci n'ait à être approuvé par les personnes habiles à voter;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire ayant exercé son droit de vote

- QUE
1. le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;
 2. Ville de Lac-Brome adopte, en vertu du Règlement numéro 406 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution relative au PPCMOI « Faubourg Lac-Brome », ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation;
 3. le tout soit selon les plans et documents datés du 17 octobre 2017 et modifiés en date du 20 décembre 2017 préparés par Julianne Turcotte, ing. jr. de la firme St-Georges structures et génie civil et ce, aux conditions suivantes :
 - les bassins d'eau artificiels devraient être conservés et faire l'objet d'une renaturalisation sur une profondeur de 5 mètres;
 - le lot no 53 tel que démontré au plan devrait être utilisé pour fins de commerces de proximité uniquement et ce, à l'intérieur du bâtiment existant, ou subdivisé en deux lots pour fins résidentielles;
 - les lots no 37, 38 et 52, dû à leur emplacement stratégique, seront acquis par la Ville et convertis en parc/espace naturel;
 - les bâtiments principaux doivent être implantés à une distance minimale de 6 mètres de la ligne avant des terrains;
 - la volumétrie des bâtiments, les types d'ouvertures, la forme des toits et le type de matériaux de revêtement et leur couleur doivent être tenus en compte pour assurer une harmonisation avec le voisinage en évitant les disproportions et les contrastes, en assurant une compatibilité des hauteurs, volumétries, des façades et formes de toiture. Le style d'architecture devrait être encadré et un contrôle doit être assuré par le promoteur;
 4. que la présente autorisation ne soustrait pas le présent projet des exigences contenues au Règlement de zonage, de PIIA et/ou toutes autres ententes ou dispositions règlementaires applicables.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

2018-04-145

6.2 Rapport annuel 2017 du DSSI – Schéma de couverture de risques MRC Brome-Missisquoi

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QU' afin de faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte 5 onglets soit: Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU QUE le rapport d'activités annuel 2017, An 1 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2017, An 1;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le rapport d'activités annuel 2017, An 1 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise sa transmission à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

2018-04-146

7.2 Stabilisation de talus et réfection de glissières de sécurité sur le chemin Turner - Demande de certificat d'autorisation

ATTENDU le projet de stabilisation de talus et de réfection des glissières de sécurité sur le chemin Turner;

ATTENDU l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE monsieur Allan Harrer ou monsieur Marco Binet, d'Avizo Experts-Conseils Inc., soit autorisé à signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation pour le projet de stabilisation de talus et de réfection des glissières de sécurité sur le chemin Turner au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉ

2018-04-147

7.3 Captage d'eau souterraine d'un nouveau puits - Demande de certificat d'autorisation

ATTENDU le projet de captage d'eau souterraine d'un nouveau puits au centre communautaire du Parc Davis;

ATTENDU l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE monsieur Ronald McCormack, d'Envir'Eau Puits Inc., soit autorisé à signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation pour le projet de captage d'eau souterraine d'un nouveau puits au centre communautaire du Parc Davis au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

QUE Ville de Lac-Brome s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes d'aide financière

2018-04-148 8.2.1 Association littéraire de Knowlton - *Shakespeare on the Green*

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **8 000 \$** à titre de contribution financière à l'Association littéraire de Knowlton pour l'édition 2018 de *Shakespeare on the Green*.

ADOPTÉ

2018-04-149 8.2.2 Three Pines Tours

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **5 300 \$** à titre de contribution financière à l'édition 2018 du *Three Pines Tours*.

ADOPTÉ

2018-04-150 8.2.3 Fiducie foncière de la Vallée Ruiter

ATTENDU la demande d'aide financière présentée à la Ville par la Fiducie foncière de la Vallée Ruiter;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 050 \$** à titre de contribution financière de la Ville à l'édition 2018 du programme d'éducation en milieu scolaire de la ***Fiducie foncière de la Vallée Ruiter***.

ADOPTÉ

8.3 Demande d'utilisation du domaine public

2018-04-151

8.3.1 Fête Nationale

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public présentée par le Comité organisateur de la Fête nationale;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le comité organisateur de la Fête nationale pour solliciter, pour et au nom de la Ville, toute subvention, contribution financière, etc. pour l'organisation d'activités de célébration de la Fête nationale pour l'année 2018;

QUE le Conseil autorise la tenue de la *Fête nationale* le 23 juin 2018, de 8h à 21h, au Parc Coldbrook, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet;

QU' en cas de pluie, le Conseil autorise la tenue de l'événement le 24 juin 2018, de 8h à 13h, au Parc Coldbrook, et aux mêmes conditions.

ADOPTÉ

8.4 MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (« MADA »)

2018-04-152

8.4.1 Adoption du plan d'action

ATTENDU la résolution 2016-01-21;

ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du plan d'action de la politique « Municipalité amie des aînés » (« MADA ») visant à favoriser l'accès à des services de qualité et faciliter la diffusion de l'information afin de répondre aux besoins particuliers des aînés de Lac-Brome et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le plan d'action de la politique « Municipalité amie des aînés ».

ADOPTÉ

2018-04-153

8.4.2 Prolongation jusqu'au 25 mai 2018

ATTENDU la résolution 2016-01-21 et l'échéancier du Secrétariat aux aînés établissant le 9 mars 2018 à titre de date limite pour la réalisation de la démarche d'élaboration de la politique MADA de la Ville;

ATTENDU QUE cet objectif n'est pas atteint et qu'il y a lieu d'en aviser le Secrétariat aux aînés et demander une prolongation jusqu'au 25 mai 2018;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil avise le Secrétariat aux aînés que la date limite du 9 mars 2018 pour la réalisation de la démarche d'élaboration de la politique MADA de la Ville n'est pas atteinte et demande que ce délai soit prolongé jusqu'au 25 mai 2018.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

N/A

10. VARIA

10.1 Lot 3 940 128 - Vente

L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

10.2 Lot 6 009 139 - Aliénation du domaine public et vente

L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

10.3 Lot 4 267 910 - Aliénation du domaine public et vente

L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

John Collins: Demande que la Ville priorise des travaux sur le chemin Taylor et qu'elle répare des glissières sur le chemin Foster. Le maire prend acte de la demande concernant le chemin Taylor de compétence municipale et répond que la problématique des glissières a été signalée au MTQ.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-04-154

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h30.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier